Nations Unies S/2006/316

Conseil de sécurité

Distr. générale
23 mai 2006
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs de la Représentante suppléante du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, datée du 19 mai 2006, attestant que Mme Ann Thompson a été nommée Représentante suppléante du Royaume-Uni au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

06-35821 (F) 230506 230506